

RAPPORT CM-2023-024
SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ASSAINISSEMENT
PRESTATIONS DE SERVICE**

Rapporteur : Alain THIEMONGE

Le budget primitif pour l'exercice 2023 est présenté en équilibre à hauteur de 853 750,90 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 340 164,45 € € et en section d'investissement pour un montant de 513 583,45 €.

Le budget Assainissement Prestations de services retrace les flux croisés entre la CASGBS et la commune qui gère la compétence, pour son compte et dans le cadre de la convention signée en décembre 2019.

Ces conventions ayant été modifiées en 2021 à la demande de la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

Le Conseil est invité à délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20230403-CM-2023-024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023